



COORDINATION DES SYNDICATS CGT

GROUPE TOTAL

Syndicat CGT Coupole

www.cgtotal.fr

tel. : 01.47.44.69.38 – 06.17.82.59.06



La Défense, le 23 janvier 2017

Explosion AZF Toulouse : 31 tués !

Total doit assumer ses responsabilités !

Les victimes ont droit à la justice !

La justice aujourd'hui, en France, a la fâcheuse tendance à condamner lourdement les syndicalistes qui défendent leur emploi et le maintien de l'activité industrielle dans notre pays. Par contre elle dédouane les PDG de leurs responsabilités.

Pour exemple : Les militants de Goodyear qui sont condamnés à **24 mois de prison avec sursis dont 9 mois ferme** en première instance. Leur crime ? Avoir empêché durant 7 années de lutte la fermeture de leur usine et le licenciement de 1100 salariés !

Le directeur de Total-Carling, condamné pour homicide et blessures involontaires au travail, a écopé, lui, d'un an de prison avec sursis. Son crime ? **L'insécurité au nom du profit**, qui a tué 2 jeunes de 27 ans, pères de famille et blessé 6 autres salariés lors de l'explosion d'un four à gaz.

C'est bien une justice à deux vitesses : prison ferme pour ceux qui défendent les salariés et du simple sursis pour les responsables de la mort de salariés. Et que dire de Christine Lagarde, patronne du FMI, reconnue coupable mais exemptée de peine, de PWC qui réussit à faire condamner les lanceurs d'alerte dans le cadre de l'affaire Luxleak ou des époux Balkany toujours en liberté ou encore de l'ancien président Sarkozy toujours pas condamné....

Cette justice semble être aveugle dès lors que la puissance de l'argent fait résonner son pouvoir. Il y a une seule et unique cohérence dans ces décisions de justice : **La volonté de défendre les intérêts financiers des multinationales et de faire barrage aux contestations.**

AZF, une filiale de Total, a été détruite par une explosion le 21 septembre 2001, tuant 31 personnes, en blessant plus de 2500 autres et traumatisant 11000 habitants (source Sécurité sociale).

Plus de 15 années après, aucune justice n'a été rendue aux victimes, la société Total œuvrant avec sa puissance financière pour contester sa responsabilité par tous les moyens.

Les causes sont **incontestables et liées à des choix volontaires** de la direction de l'entreprise, à ses politiques faites de « réduction des coûts pour plus de profits », de **désorganisation et d'éclatement des collectifs humains de travail par l'externalisation et la sous-traitance d'activités organiques.**

La « batterie d'avocats » au service de Total **a perdu** sur le fond devant la **Cour d'Appel de Toulouse**, qui a **reconnu la responsabilité** de l'entreprise et de son directeur. Sur des détails de procédure, le jugement de Toulouse a été annulé par la Cour de Cassation, ce qui a permis à Total, une fois encore, de se déresponsabiliser.

C'est une décision inique qui fait mal aux milliers de victimes et à leurs familles : devoir revivre ce cauchemar, une fois encore, face à **une direction de Total stoïque**, droite dans ses bottes et **affirmant toujours ne pas être responsable**.

Il est ou le « pays des droits de l'Homme » quand on considère un automobiliste comme « criminel » suite à un accident de la route, mais qu'on laisse **tuer** chaque année plus de **500 salariés au travail** et que les employeurs ne risquent que de simples amendes payées par les profits des exploitations.

Face à ces d'injustices, la voix des salariés, de la population, ne peut être entendue que par leur union, leur rassemblement, leur action collective. C'est cette force collective qui permet que les affaires ne se règlent pas dans quelques bureaux et que les responsabilités soient mises en lumière, pour que la justice sociale ait enfin du sens.

Le nouveau procès AZF va se tenir à Paris, lieu éloigné des victimes, à partir du 24 janvier 2017, jusqu'au 24 mai 2017.

Tous **ceux qui subissent** au quotidien les **agressions contre leur santé, leur sécurité, doivent participer, témoigner et revendiquer.**

La CGT tiendra une conférence de presse **devant la Tour Total**, le 23 janvier, afin de dénoncer ce mépris envers les salariés, victimes de la politique financière des entreprises qui tue et traumatise des milliers de personnes.

TOTALement responsable ! TOTALement coupable !

Tous à la Défense, devant la Tour Coupole

La CGT coupole appelle les salariés à exprimer leur solidarité envers les victimes de cette catastrophe et à exiger qu'enfin les coupables payent,

La CGT vous invite donc toutes et tous à rejoindre le rassemblement devant la Tour Coupole

Aujourd'hui, 23 janvier 2017 à 11 heures.